

136 ...

RÈGLES ET RÉGLEMENTS

PERMANENTS

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA,

ADOPTÉS DANS LA PREMIÈRE SESSION DU PREMIER PARLEMENT,

ET

REVISÉS DANS LA PREMIÈRE SESSION DU QUATRIÈME PARLEMENT.



QUEBEC:

IMPRIMÉS PAR LOVELL & LAMOUREUX, RUE LAMONTAGNE.

1854.